



**PP 44 06/12/2016**

## **LOI TRAVAIL : les médecins du travail arriveront après le crime !**

**CFE-CGC**

**59 rue du Rocher**

**75008 Paris**

**☎ 01 55 30 12 12**

**[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)**

En supprimant pour les salariés, les visites avec les médecins du travail, les décrets d'application qui entreront en vigueur au 1er janvier vont supprimer les visites d'embauche et systématiques. Finie la prévention individuelle !

## **La voie s'ouvre aux dégâts humains financiers et contentieux !**

Seuls les ouvriers dont la situation de travail présente un risque pour la santé avéré et mesurable (amiante, produits cancérogènes, radiations ionisantes...) auront accès au médecin du travail en embauche et de façon régulière.

Pour la CFE CGC, c'est un déni complet de l'émergence des risques psychosociaux et organisationnels, de l'émergence des suicides et du burn-out (150 000 cas par an selon l'INSERM). C'est un déni complet des risques subis par les cadres au forfait-jours qui travaillent parfois plus de 70 heures par semaine et qui présentent 3 fois plus de risque cardiovasculaire ou d'AVC que le reste de la population.

Cela veut dire que la population des cadres et employés du tertiaire ne connaîtront plus leur médecin du travail et n'auront donc pas l'idée de se confier à celui-ci. C'est ainsi tout un pan de prévention individuelle qui est abandonné.

En supprimant cette prévention individuelle, la loi supprime également la prévention collective en entreprise puisque le médecin du travail n'aura plus les indicateurs pour alerter les directions et les CHSCT sur les risques qu'il aura détectés lors du colloque singulier avec le salarié.

Nous n'avons plus le pouvoir d'agir sur la loi travail mais la CFE-CGC se doit d'alerter les pouvoirs publics.

La CFE-CGC voit au quotidien les conséquences délétères du stress et du burn-out. En l'état, nous allons vivre des drames dans nos entreprises et c'est la population de l'encadrement qui va payer les frais de ce recul social majeur.

<http://www.cfecgc.org/actualite/sante/loi-travail-les-medecins-du-travail-arriveront-apres-le-crime/>

**Pierre Jan**  
**Relations Presse et**  
**institutionnelles**  
**01 55 30 12 92**  
**06 32 05 69 02**  
**[pierre.jan@cfecgc.fr](mailto:pierre.jan@cfecgc.fr)**